

DISPENSES ET ALLÈGEMENTS DIPLOMES DE NIVEAUX 6

La possession d'un titre ou d'un diplôme permet, dans certains cas prévus par les textes, la dispense de domaines de formation. Cette dispense entraîne la validation du domaine de compétence correspondant sans avoir à passer les épreuves de certification s'y rapportant. Cela se traduit par une validation automatique des compétences.

La possession d'un titre ou d'un diplôme permet dans certains cas l'allègement de domaines de formation. Cela permet de diminuer la durée de formation du domaine concerné, mais ne dispense pas des épreuves de certification. L'allègement ne valide donc pas la compétence.

Vous pouvez utiliser les tableaux ci-dessous pour visualiser vos dispenses de compétences (DC/UC/ Bloc) et vos allègements de formation (UF/DF/Bloc).

DEES : Diplôme d'État d'Éducateur Spécialisé

Si vous êtes titulaire de l'un des diplômes ci-dessous	Dispenses	Allègements
DECESF / DEETS / DEASS / DEEJE obtenu à partir du 01 mai 2021	DC3 / DC4	DC1/ DC2
DECESF / DEETS / DEASS / DEEJE obtenu avant le 01 mai 2021	Pas de dispenses	
Autres diplômes	Pas de dispenses	

DEASS : Diplôme d'État d'Assistant de Service Social

<https://vae.asp-public.fr/vaeinfo/dispenses-et-allegements>

Si vous êtes titulaire de l'un des diplômes ci-dessous	Dispenses	Allègements uniquement dans le cas d'un parcours mixte (VAE partielle + formation initiale)
DEES / DECESF / DEETS / DEEJE obtenu à partir du 01 mai 2021	DC3 / DC4	DC1 DC2 :
DEES / DECESF / DEETS / DEEJE obtenu avant le 01 mai 2021	Pas de dispenses	
Autres diplômes	Pas de dispenses	

DEEJE : Diplôme d'État d'Éducateur de Jeunes Enfants

<https://vae.asp-public.fr/vaeinfo/dispenses-et-allegements>

Si vous êtes titulaire de l'un des diplômes ci-dessous	Dispenses	Allègements uniquement dans le cas d'un parcours mixte (VAE partielle + formation initiale)
DEES / DECESF / DEETS / DEASS obtenu à partir du 01 mai 2021	DC3 / DC4	DC1 DC2
DEES / DECESF / DEETS / DEASS obtenu avant le 01 mai 2021	Pas de dispenses	
Autres diplômes	Pas de dispenses	

DECESF : Diplôme d'État de Conseiller en Économie Sociale Familiale

Si vous êtes titulaire de l'un des diplômes ci-dessous	Dispenses	Allègements uniquement dans le cas d'un parcours mixte (VAE partielle + formation initiale)
DEES / DEASS / DEETS / DEEJE obtenu à partir du 01 mai 2021	DC3 / DC4	DC1 DC2
DEES / DEASS / DEETS / DEEJE obtenu avant le 01 mai 2021	Pas de dispenses	
Autres diplômes	Pas de dispenses	

DEETS : Diplôme d'État d'Éducateur Technique Spécialisé

Si vous êtes titulaire de l'un des diplômes ci-dessous	Dispenses	Allègements uniquement dans le cas d'un parcours mixte (VAE partielle + formation initiale)
DEES / DECESF / DEASS / DEEJE obtenu à partir du 01 mai 2021	DC3 / DC4	DC1 DC2
DEES / DECESF / DEASS / DEEJE obtenu avant le 01 mai 2021	Pas de dispenses	
Autres diplômes	Pas de dispenses	